

COMMUNIQUE DE PRESSE

MERCOSUR : l'accord qui détruit de la valeur en Europe

Dans son discours du 25 janvier dernier, le Président Emmanuel Macron affirmait que l'ouverture au monde n'était pas un danger. Certes, mais à condition que les accords commerciaux internationaux soient cohérents avec les règles sociales, environnementales, sanitaires et de bien-être animal que nous nous donnons pour nous-mêmes, et ne créent pas des désavantages compétitifs qui seraient irrattrapables pour certains segments de l'économie européenne.

Aujourd'hui, en incohérence totale avec les exigences fortes du gouvernement sur les engagements des Plans des filières animales, un accord avec le MERCOSUR est en passe d'être signé sur la base d'arguments biaisés. On assiste au sacrifice des filières bovine et avicole européennes au profit d'un accord avec un acteur économique lointain qui appuie son développement à l'exportation sur un modèle économique inacceptable en Europe.

Une grossière erreur de calcul économique qui va détruire de la valeur en Europe

Pour faire passer la signature de l'accord avec le Mercosur, la Commission utilise abusivement l'effet de dilution en rapportant les quotas accordés aux pays sud-américains aux volumes totaux produits en Europe. Un examen plus détaillé démontre que le Brésil, plus gros producteur du Mercosur, cible ses exportations sur les produits européens à forte valeur ajoutée. Ainsi, en optimisant la quasi-totalité des quotas alloués, le Brésil fournit déjà 51% des importations européennes de filets de poulet. Toute augmentation de quota sera attribuée uniquement à ce produit et conduira à une destruction de valeur dans les filières européennes.

Le raisonnement est le même sur la viande bovine. Le volume de viande exporté par le Brésil est concentré sur des morceaux de qualité comme l'aloïau. Un quota de 99 000 tonnes, tel qu'il est annoncé dans l'accord, représente environ un quart de la production européenne d'aloïau. Il est donc intellectuellement malhonnête de rapporter ce chiffre aux 7,2 Mt de viande bovine produites en Europe. L'impact négatif sur les morceaux à plus haute valeur ajoutée, et donc sur l'équilibre économique de la filière, sera immédiat.

Le déni de la Commission vis-à-vis des attentes sociétales

L'Union Européenne n'est pas en capacité d'imposer ses normes de production aux pays tiers que ce soit sur l'interdiction des farines animales pour alimenter les animaux de rente, en termes de traçabilité, de suivi sanitaire et de bien-être animal, voire de l'utilisation d'antibiotiques comme facteurs de croissance. Comment peut-on ignorer les attentes sociétales des consommateurs européens en ouvrant le marché à des productions qui ne respectent pas les réglementations européennes ? Le scandale de la « viande avariée » au Brésil en mars 2017 devrait servir d'avertissement.

Pour Coop de France, aucun traité commercial signé par l'Europe ne doit accepter de comporter des clauses réglementaires inférieures à ce que l'Europe impose à ses propres acteurs. C'est une question de souveraineté alimentaire et d'indépendance économique de l'Europe.

Contact presse :

Cicommunication
Cécile GAYRARD / Victoria BOUTELOUP
Tel. 01 47 23 90 48
cicom@cicommunication.com
www.cicommunication.com

Coop de France en bref :

Président : Michel Prugue

Délégué Général : Pascal Viné

Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.

La Coopération agricole en chiffres :

- 2 500 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 12 260 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole),
- 85,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation),
- 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français,
- 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative,
- Plus de 165 000 salariés,
- $\frac{3}{4}$ des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative,
- 550 coopératives engagées dans le bio,
- 74 % des sièges sociaux se situent en zones rurales,
- 93 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE.

